

Appel à candidatures pour une résidence-mission en milieu rural

Thème :
biodiversité, jardin

De novembre 2018 à octobre 2019



Sommaire

Introduction.....	3
Le territoire du Parc naturel régional du Vexin	3
Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?.....	3
Carte d'identité du territoire - le Parc naturel régional du Vexin français.....	3
Les cadres de la résidence mission.....	5
Une démarche partenariale : une résidence mission de préfiguration	5
Le contexte	6
La thématique	7
Les objectifs poursuivis et les participants.....	8
Le déroulement	8
Les contraintes pratiques	9
Les moyens financiers	9
Le cadre juridique.....	9
La mise en œuvre de l'appel à candidatures.....	10
Le collectif candidat.....	10
Le comité de choix.....	10
Dossier de candidature.....	10
Sélection	11
Pour plus d'informations.....	11
ANNEXE	13
Le site archéologique des Vaux-de-la-Celle.....	13
La structure d'accueil et de recherche	15
Principes de construction de la structure d'accueil et de recherche.....	15

Introduction

Le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin proposent un appel à candidatures pour une résidence-mission sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français sur la thématique de la biodiversité et du jardin. Il est recherché un ou des artistes associés à des partenaires (paysagiste, anthropologue, naturaliste, chercheur,...). Ce collectif pluridisciplinaire, dont les membres sont francophones, sera créé pour l'occasion ou bénéficiera d'une ancienneté d'exercice. Sa recherche et sa production s'inscrivent dans le champ de la création contemporaine.

La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France est à l'initiative de cette démarche et la soutient. En effet, via son Service du développement et de l'action territoriale, elle propose au territoire francilien, notamment les territoires ruraux et péri-urbains, d'accueillir des artistes en résidence dans le cadre de "résidence mission". Ces résidences ne sont pas des résidences de création mais des résidences de partage entre le collectif artistique et un groupe de participants avec lequel il met en place une démarche de co-création artistique par le biais d'un dialogue, avec pour support les particularités et les usages environnementaux locaux. La résidence-mission donne à percevoir et à comprendre la recherche et la pratique artistique (réflexion, expérimentations, réalisation) et vise la rencontre des participants avec le collectif, son imaginaire et sa démarche. Pour le collectif, le projet nécessite de « faire avec » : faire avec le contexte, faire avec les participants, faire avec les différents acteurs et partenaires du territoire.

Le territoire du Parc naturel régional du Vexin

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Il s'organise autour d'un projet concerté fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines naturel, paysager et culturel. Les Communes, les Départements, et la Région adhérents au Syndicat mixte du Parc participent à la rédaction d'une Charte qui présente les grandes orientations du territoire. Cette Charte prévoit les moyens de protéger la flore, la faune, les paysages, les bâtis anciens... Elle prévoit aussi d'orienter le territoire vers un développement durable et économe en énergie. Elle décrit les mesures permettant de parvenir à un équilibre entre l'environnement et la vie quotidienne. Pour y parvenir, les Parcs sont guidés par la recherche de l'échange, de l'innovation et de l'expérimentation.

Pour en savoir plus :

<http://www.pnr-vexin-francais.fr/>

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/argumentaire-questions-reponses-sur-les-pnr>

Carte d'identité du territoire - le Parc naturel régional du Vexin français

Reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel et architectural, le Vexin français est classé "Parc naturel régional" depuis 1995.

Au nord-ouest de l'Île-de-France, le Parc naturel régional du Vexin français s'étend sur 98 communes du Val d'Oise et des Yvelines et 71 000 hectares. Le classement du Parc repose autant sur la qualité des paysages et des milieux naturels que sur la grande homogénéité et la qualité architecturale des villages.

Entité naturelle de caractère, le Vexin français offre des paysages et milieux étonnants (coteaux calcaires, marais, bois...) en Île-de-France. Ce vaste plateau calcaire, dominant de 100 m environ les régions environnantes est délimité par la Seine au sud, l'Oise à l'est, l'Epte à l'Ouest et la Troësne et l'Esches au nord. Le plateau est entaillé de vallées aux profils contrastés, tantôt longues, étroites et jalonnées de vallons (Viosne, Sausseron) ou qui s'épanouissent en véritables plaines alluviales (Aubette de Magny). Les paysages du Vexin français sont fortement marqués par une activité agricole où dominent les grandes cultures (blé, orge, colza). Surplombant le plateau, les buttes d'Arthies, de Rosne et de Marines dressent leur silhouette boisée et ont conservé leur chapeau de sable et de meulière. L'intérêt patrimonial du Vexin français réside à la fois dans la diversité des habitats naturels qui y sont représentés, la présence de sites écologiques reconnus au niveau européen, national et régional et la présence d'espèces animales et végétales protégées et/ou en limite d'aire de répartition.

La spécificité du Vexin français réside aussi dans son patrimoine architectural et bâti. Tous les styles d'architecture se côtoient et témoignent d'une occupation ancienne et des différentes époques de construction. En contrepoint à l'architecture remarquable des châteaux, églises et grands domaines agricoles, on note la simplicité du patrimoine rural du Vexin français (croix, moulins, fontaines, pigeonniers, lavoirs...). Aujourd'hui, la quasi-totalité des villages possède un ou plusieurs monuments protégés au titre des Monuments Historiques. Le Parc naturel régional du Vexin français s'attache à sauvegarder et à valoriser ce patrimoine, ainsi que les savoir-faire qui l'ont façonné. En 2014, le Vexin français est devenu le premier Parc naturel régional labellisé "Pays d'art et d'histoire" par le Ministère de la Culture.

Le Parc est un outil de gestion et d'aménagement au service d'un territoire et de ses habitants. Il met en œuvre un projet de développement harmonieux et équilibré, basé sur la préservation de ses patrimoines naturels, culturels et bâtis.

En bref

Date de création : 9 mai 1995

2014 : Premier PNR labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la Culture et de la Communication

98 communes : 78 dans le Val d'Oise 20 dans les Yvelines

100 774 habitants

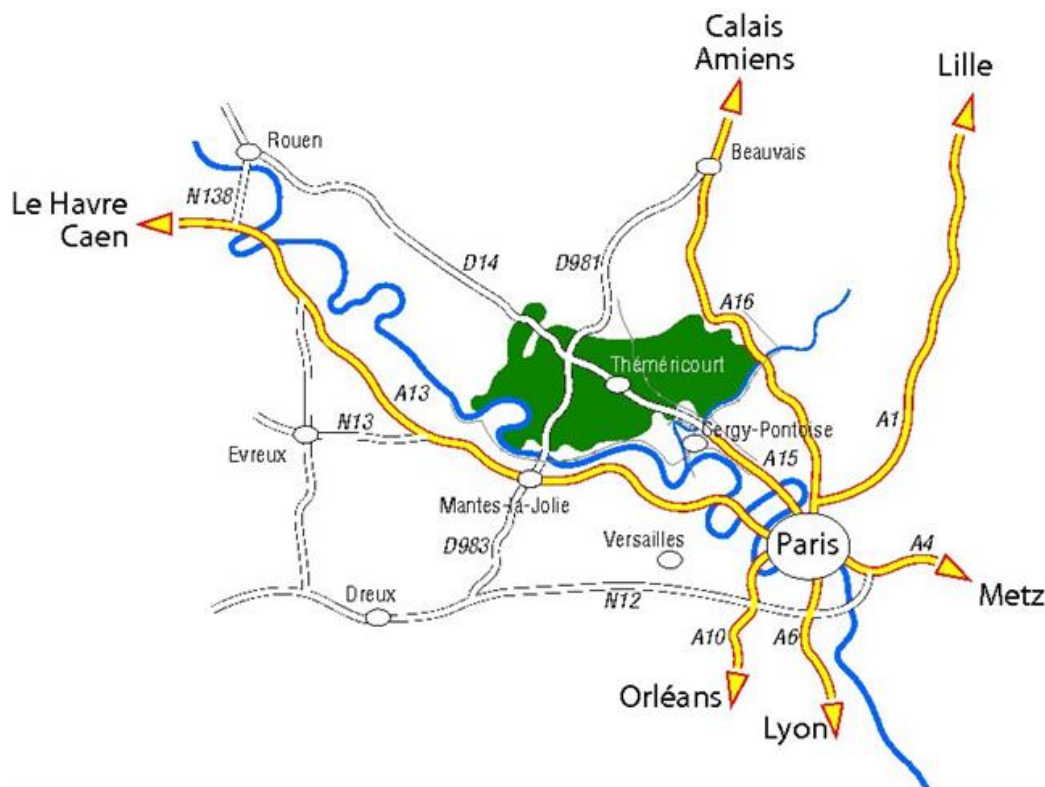
71 062 hectares

1 Communauté d'agglomération (Cergy Pontoise)

1 Communauté urbaine (GPS&O)

5 Communautés de communes (CC Vexin Centre, CC Sausseron Impressionistes, CC Vexin Val de Seine, CC de la Vallée de L'Oise et des Trois Forêts, CC du Haut Val d'Oise)

3 Villes-portes (Issou, Limay, Meulan)



Les cadres de la résidence mission

Une démarche partenariale : une résidence mission de préfiguration

Ce territoire de plus de 100 000 habitants bénéficie de structures artistiques et culturelles assez disséminées sur son territoire ou en ses frontières (Cergy-Pontoise et GPS&O). La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin souhaitent s'associer dans une démarche progressive de mise en synergie des projets artistiques et culturels proposés, au bénéfice des habitants du Vexin.

Cette démarche d'expérimentation vise la contribution progressive des différents acteurs concernés : habitants, acteurs artistiques et culturels, associations, collectivités et institutions. Elle a pour objectifs de :

- Faciliter l'accès de toute personne, aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles de son territoire, pour qu'elle puisse se les approprier et, si elle en a le désir, s'inscrire dans des pratiques artistiques.
- Créer une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique et culturelle partagée par le plus grand nombre en consolidant un projet commun de développement au service de la population
- En ce sens, renforcer les propositions d'artistes spécifiquement invités en résidence.

La résidence mission, qui fait l'objet de cet appel à candidatures, en est la première étape effective. Un Comité de pilotage est constitué pour conduire cette démarche. des représentants des institutions et des habitants et acteurs y siègent.

Le contexte

Le Parc s'est fixé une mission de préservation et de valorisation des espaces naturels de son territoire. Il agit tant sur les milieux remarquables que sur la biodiversité ordinaire, en favorisant la fonctionnalité des connexions biologiques, en restaurant les trames et sous-trames permettant la circulation des espèces.

Dans ce cadre, il mène plusieurs actions et sensibilise un large public (scolaires, habitants, touristes...) à ces problématiques face aux enjeux que représente aujourd'hui le processus d'érosion de la biodiversité. Au-delà des actions des spécialistes et experts en faveur des espaces naturels remarquables et cœurs de nature, le Parc souhaite renforcer son action pour sensibiliser et impliquer les habitants, notamment sur de nouvelles pratiques touchant à leur quotidien, comme le jardinage au naturel.

Autour du jardin, quelques exemples de projets :

Le jardin laboratoire du musée du Vexin français

Un jardin laboratoire expérimental a été créé devant le musée du Vexin français à Théméricourt. Comment favoriser la biodiversité dans son jardin ? Posséder un jardin, c'est aussi accepter que la faune et la flore viennent s'y installer. Ce jardin expérimental est un lieu vivant en perpétuelle évolution. A chaque saison, il est possible de découvrir et observer la faune venue chercher nourriture, refuge et lieu de reproduction, dans ce jardin laboratoire où plantes aromatiques, potagères ou encore mellifères, poussent en harmonie. Refuges à insectes, nichoir à chauves-souris, pierres sèches et autre bois morts sont mis à disposition des pollinisateurs et des prédateurs, venus aider le jardinier dans son travail d'entretien et de production : un lieu où diversité écologique rime avec équilibre naturel.

En lien avec le programme "Objectif zéro phyto", ce jardin est entretenu de manière durable. L'utilisation des produits phytosanitaires, qui contribuent à la dégradation de l'environnement et nuisent à la santé publique, y est totalement proscrite. Ce jardin intègre donc des pratiques culturelles alternatives et démontre qu'il est possible d'entretenir son jardin en préservant et en favorisant le développement de la biodiversité dans ce processus de gestion des milieux jardinés.

Ateliers « jardiner au naturel »

Le Parc propose chaque année différents ateliers de formation afin d'apprendre des techniques simples pour créer un jardin naturel et favoriser la biodiversité.

Dans le jardin du musée du Vexin français, dans les jardins partagés communaux ou chez des partenaires, les personnes intéressées sont invitées à découvrir les plantes sauvages, le monde des abeilles, les insectes utiles au jardin, apprendre à entretenir les arbustes de haie ou les arbres fruitiers... ou préparer son jardin pour l'hiver.

http://www.pnr-vexin-francais.fr/fichier/pnr_document/130/document_fichier_fr_ateliers_jardins.pdf

Des initiatives citoyennes autour des jardins maraîchers

Depuis quelques années les initiatives citoyennes pour la mise en place de petits espaces de potagers se multiplient sur le territoire du Parc et à proximité. Ces projets, portés par des communes, des personnes privées, ou les deux à la fois, se déclinent sous différentes formes, émanant

majoritairement de groupes de jardiniers amateurs mais impliquant aussi parfois des maraîchers professionnels.

Toutes ces initiatives ont en commun de rejoindre des objectifs soutenus par le Parc en matière de développement des circuits courts, d'agriculture durable, de renforcement du lien social, de préservation de la biodiversité cultivée et sauvage, de protection de la ressource en eau.

En 2017, afin de mieux appréhender ces démarches, les faire connaître et de favoriser les échanges, le Parc a recensé et localisé dans un document ces initiatives du territoire.

http://www.pnr-vexin-francais.fr/fichier/pnr_document/539/document_fichier_fr_jardins_maraichers.pdf<http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/environnement/biodiversite/villages-en-herbe/>

Des projets scolaires autour de la biodiversité et du jardin

Les enseignants et les animateurs sollicitent, en priorité le Parc, pour des projets en lien avec les enjeux de la biodiversité, avec la découverte des milieux ou la création de coin nature au sein de l'école.

Exemples de projets menés :

Gargenville, école la Fontaine, classes PS/GS, PS/MS et PS/GS - Les élèves ont semé une prairie et quelques plantes potagères dans la cour de l'école. Au cours des saisons, ils ont suivi les évolutions des plantations, réalisés quelques aménagements et observé les interactions avec la faune.

Gargenville, école Corneilles, classes de CP, CM1 - Projet d'aménagement d'un jardin potager. Les élèves ont réalisé les plans, choisis les végétaux expérimenter pour comprendre comment « marche » une graine et observer l'évolution des plantations.

La Chapelle-en-Vexin, classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 - Les élèves ont réaménagé le jardin potager. Auparavant, ils ont mené des expériences pour comprendre le rôle de la graine, enquête sur ce qu'est un sol et observer les relations avec les petites bêtes.

Accueils de loisirs : Ennery, Association des Œuvres de Jeunesse d'Ennery (AOJE) deux groupes de 3/6 ans et 7/12 ans. - Jardinage avec les plus jeunes et lancement d'un projet d'aménagement d'un espace de nature dans la commune.

La thématique

C'est dans ce contexte que le Parc souhaite développer la **thématique de la biodiversité et du jardin** ; d'autant qu'une exposition temporaire « Jardin au naturel » sera proposée de septembre 2019 à juin 2020 au musée du Vexin français.

Quelques pistes pouvant nourrir la réflexion

Idée de regrouper les différentes conceptions du jardin : lieu de cultures et de productions, de biodiversité, de rencontres humaines.

La biodiversité ordinaire, remarquable, son érosion, l'extinction accélérée des espèces due à de fortes pressions anthropiques.

Le jardin comme vecteur de transmission des savoirs enfouis, interpellant les notions d'intimité et de partage, lieu de vie et lieu d'apprentissage permettant de s'interroger également sur la capacité d'agir au quotidien.

Les objectifs poursuivis et les participants

Un collectif artistique : un ou des artistes avec des partenaires associés (paysagiste, anthropologue, naturaliste, chercheur,...), un collectif pluridisciplinaire – créé pour l'occasion ou ayant une expérience - en capacité de proposer une approche multiple/polymorphe et dont les modes d'intervention peuvent s'adapter à la diversité du territoire et des groupes ciblés.

Par son regard sensible, sa démarche artistique et le dialogue qu'il suscitera avec les habitants du territoire, le collectif est invité à s'emparer de ces enjeux et à interroger la relation des habitants à la biodiversité et à leur territoire. Cette question du changement de regard et de la capacité d'agir sera au cœur de la problématique à poser.

Aucune discipline artistique n'est exclue. Le ou les artiste(s) proposeront de co-construire un projet de manière régulière avec les habitants, les familles, les enfants scolarisés... en intervenant sur un périmètre de maximum 10 communes.

Les participants ont comme dénominateur commun leur ancrage dans le territoire avec des parcours singuliers très différents. Les publics à mobiliser pourront relever des structures suivantes :

- Des classes ayant un projet avec le Parc sur le thème de la biodiversité et du jardin
- Des groupes ou collectifs d'habitants (jardin communautaire de Valmondois, association « Le Bois gourmand » à Théméricourt, le jardin collectif pour migrants à Mézy-sur-Seine, Le potager d'Aincourt...)
- Des élus, agriculteurs, anciens citadins...

Le déroulement

La résidence sera d'une durée de 16 semaines non consécutives réparties de novembre 2018 à octobre 2019, comprenant différentes phases : immersion pour rencontres / mise en œuvre du projet / rayonnement, traces

- Immersion : entre novembre 2018 et janvier 2019, temps de découverte du territoire et de rencontre avec les partenaires (équivalent à 1 mois temps plein pour cette période d'appropriation du territoire)
- Co-construction de gestes artistiques en lien avec la thématique : entre février et octobre 2019, travail avec les différents groupes de participants.
- Traces et restitutions : de juin à octobre. A l'issue de la résidence-mission, le collectif produit un objet collaboratif afin de documenter l'expérience partagée et laisser une trace. Imaginée comme une édition d'artiste, cette production originale peut revêtir tout format (imprimé, objet, vidéo, son...). La trace participe de l'exposition « Jardin au naturel » au musée du Vexin français. Le collectif sera présent à l'inauguration.

A l'issue de la phase d'immersion, le collectif établira un calendrier des activités envisagées en fonction du projet présenté.

Des points d'étape seront organisés avec les partenaires au cours du projet

Les contraintes pratiques

Durant sa mission, le collectif est appelé ponctuellement à résider effectivement sur le territoire du Parc. Les membres du collectif devront

- Etre indépendants pour la réalisation technique de leur travail. Le Parc naturel régional du Vexin français et le Conseil départemental du Val d’Oise pourront apporter une aide dans la limite de leurs possibilités
- Etre titulaire d’un permis de conduire
- Avoir une démarche éco-responsable

Les moyens financiers

Rémunération

Un budget de 25 000 € toutes charges comprises est réservé pour la durée de la résidence. Cette somme sera versée par le Conseil départemental du Val d’Oise en deux temps (début 2019 et fin de la résidence), sous forme de subvention. Elle sera versée à une association (RIB, SIRET et statuts seront à fournir). Elle couvrira

- la rémunération des artistes et partenaires associés (artistes, chercheur, paysagiste.. ou autres intervenants)
- la cession des droits d’exploitation des œuvres créées durant la résidence mission (représentation, reproduction, etc. le cas échéant) jusqu’au 31 décembre 2020.
- les frais matériels de la réalisation du projet de la résidence, trace comprise. Une présentation d’un état récapitulatif des dépenses et des justificatifs correspondants devra être réalisée en fin de projet.
- les frais de déplacement et de logement

Le Parc naturel régional du Vexin français mettra à disposition du collectif un véhicule pendant la durée de la résidence. Ce véhicule servira uniquement pour les déplacements sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français

Le Parc mettra également à disposition un logement et espace de travail, situé sur la commune de Genainville, au lieu dit Les-Vaux de-la-Celle, site archéologique gallo-romain. Le collectif sera logé au sein de la structure d’hébergement et de recherche (voir annexe – sous réserve de l’accord de l’UDAP du Val d’Oise).

Pour des raisons inhérentes à l’organisation du prêt du véhicule et la mise à disposition du logement, le Parc devra être prévenu en cas de changement du calendrier de présence trois semaines en amont.

- les frais de déplacement du domicile personnel au territoire de la résidence-mission et les repas durant la résidence-mission ne sont pas pris en charge.

Le cadre juridique

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs du Parc naturel régional du Vexin français, du Conseil départemental du Val d’Oise et du collectif artistique accueilli sera signée avant le début de la résidence. La convention précisera les modalités de la cession de droits.

La mise en œuvre de l'appel à candidatures

Le collectif candidat

Chaque membre - artiste ou chercheur – du collectif participe à la candidature. Professionnel résidant en France, il doit avoir à son actif une production significative, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'actions que représente la résidence-mission. L'artiste ou chercheur doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Le comité de choix

Un comité se réunira pour étudier les projets et sélectionner les artistes ou collectifs. Il se mobilisera également pour accompagner le collectif pendant la résidence (mise en relation, facilitateur, soutien technique dans la mesure des moyens disponibles, etc.).

Il sera composé de représentants de :

- La DRAC Ile-de-France
- La Région Ile-de-France
- Le Conseil Départemental du Val d'Oise
- L'Académie de Versailles
- Le Parc naturel régional du Vexin français
- Des Groupes « Mieux Vivre Ensemble » et « Jardins partagés »
- L'Etablissement public du château de la Roche Guyon

Il auditionne les artistes et établit une sélection en fonction des critères suivants :

- Adéquation entre le profil, l'expérience de l'artiste / équipe et l'objectif de co-construction de l'action artistique
- Prise en compte de l'inscription territoriale de l'action artistique
- Prise en compte de la diversité des publics visés
- Prise en compte de l'enjeu de transmission et de formation des professionnels (participants du micro-territoire, référents de groupes...)
- Prise en compte de la thématique

Dossier de candidature

Le dossier de candidature est à adresser par mail avant le lundi 24 septembre 18h (un accusé réception sera retourné avant le 2 octobre) à :

Marie LORINE : responsable du pôle Education, Culture et patrimoines au Parc naturel régional du Vexin français, m.lorine@pnr-vexin-francais.fr

Cécile REVERDY-GAILLARD, responsable publics et territoires à la direction de l'action culturelle du département du Val d'Oise : cecile.reverdy-gaillard@valdoise.fr

Il devra comporter :

1. Une note d'intention présentant les orientations artistiques du projet proposé, la problématique posée prenant en compte les particularités du territoire. Vous développez votre vision de la thématique en écho à votre pratique et votre regard sur le territoire. Vous présentez également la démarche proposée pour les deux premières phases de la résidence-mission et vous faites une proposition pour l'édition finale. Cette dernière n'est pas engageante, elle évoluera au contact du terrain.
Important : le format de la présentation est libre, il peut inclure du texte, de l'image fixe ou animée etc.
2. La présentation des artistes et partenaires du collectif
3. Une note faisant état d'expériences similaires qui explicitera les liens créés entre le collectif et la population
4. Une liste des œuvres disponibles à des fins d'expositions pendant ou après le temps de résidence avec les contraintes techniques et financières, afférentes à leurs présentations : stockage, engagements techniques, assurances...
5. Le budget estimatif développé
6. Le planning des disponibilités entre novembre 2018 et octobre 2019

Le dossier artistique doit être envoyé en un seul fichier PDF, par mail, n'excédant pas 8 Mo.

Sélection

Les différents dossiers de candidature reçus seront examinés par le comité de pilotage.

Les candidats retenus seront reçus à un entretien d'1/2 heure permettant d'explicitier la démarche artistique et culturelle le **mardi 9 octobre 2018 de 14h à 18h** (Obligation de se rendre disponible à cette date sous peine d'inéligibilité à l'appel à candidature)

Les candidats dont les dossiers n'auront pas été retenus recevront un courrier électronique.

Pour plus d'informations

Cécile Reverdy-Gaillard – Responsable unité publics et territoires - DAC CDVO – 01 34 25 30 70 - cecile.reverdy-gaillard@valdoise.fr

Marie Loriné – Responsable du pôle Education, Culture et Patrimoines – PNR Vexin français – 01 34 48 66 00 – m.lorine@pnr-vexin-francais.fr

ANNEXE

Le site archéologique des Vaux-de-la-Celle

Le Vexin français, terre d'archéologie

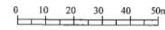
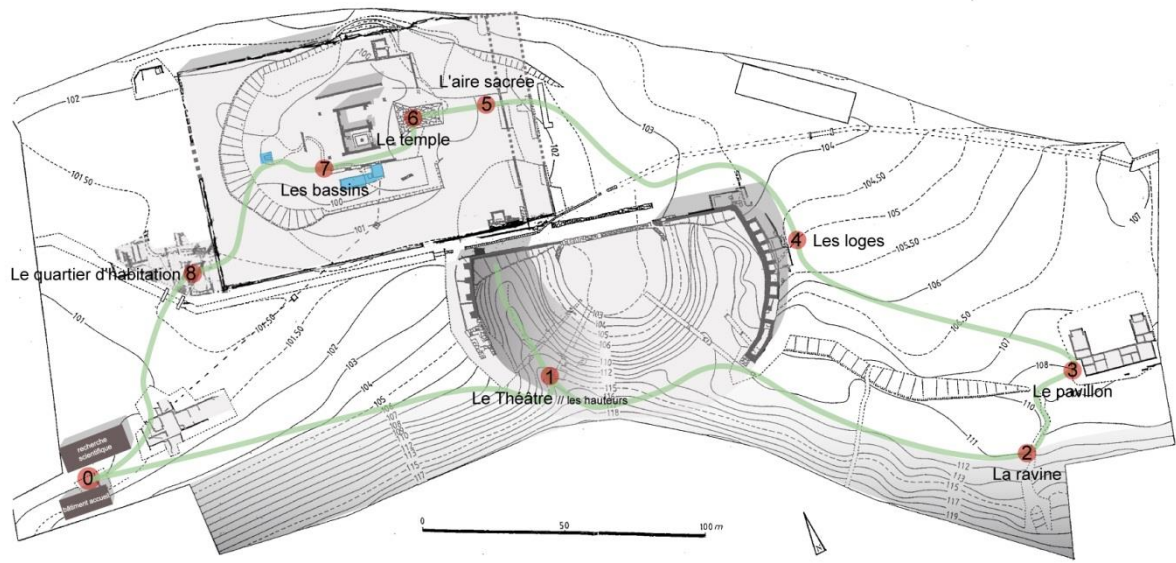
Ce territoire très anciennement habité recèle de nombreux vestiges d'occupation humaine : allées couvertes et polissoirs du Néolithique, éperon barré d'origine gauloise, voies et villas gallo-romaines, sépultures mérovingiennes...

Plusieurs acteurs locaux travaillant aujourd'hui avec le Parc se sont d'ailleurs attachés depuis longtemps à mettre au jour et à étudier ces témoins du passé, à l'instar du Centre de recherches archéologiques du Vexin français (CRAVF) ou de l'Association étudiante valdoisienne d'archéologie (AEVA). Le musée archéologique départemental, ouvert en 1983 à Guiry-en-Vexin, participe également activement à la connaissance, et à la reconnaissance, des monuments et objets archéologiques vexinois.

Le Vexin français, écrin d'un site archéologique d'exception

Le site des Vaux-de-la-Celle à Genainville, classé Monument Historique, est remarquable entre tous. Ce vallon irrigué par une source fut le lieu, dès l'époque celtique, de pratiques culturelles qui perdurent bien après la conquête romaine. Au milieu du II^e siècle après Jésus-Christ, le sanctuaire fut reconstruit. Le temple principal, encore en élévation sur plus de 5 mètres, la voie dallée le précédant, longue de 35 mètres, les bassins, le vaste théâtre et les temples secondaires, forment un ensemble monumental unique dans la région et l'un des rares vestiges gallo-romains du territoire accessible aux visiteurs.

Fouillé depuis 1935, le site a par ailleurs livré un mobilier de qualité et des décors aussi colorés que raffinés, pour la plupart déposés au musée de Guiry-en-Vexin. Les Vaux-de-la-Celle n'ont cependant pas livré tous leurs secrets : l'emplacement des thermes reste encore à déterminer et l'existence d'une véritable agglomération antique, pressentie grâce à la découverte dans les années soixante de quelques habitations, est à confirmer.



GENAINVILLE
 Site archéologique "les Vaux de la Celle"
 Cl. MH: 9 août 1941 et 23 juin 1981
 Echelle: 1/1000

d'après relevé extrait de l'Etude Préliminaire de 1992 - mise à jour - SDAP 95 - décembre 2001

Plan du site archéologique des Vaux-de-la-Celle à Genainville.



La structure d'accueil et de recherche

Actuellement, une campagne de fouilles est organisée chaque été par l'Université de Cergy-Pontoise aux Vaux-de-la-Celle, qui n'ont été explorés qu'à hauteur de 10% de leur superficie. La création, à proximité immédiate du site, d'une base de vie pour les fouilleurs et d'un espace d'accueil et de travail permet de disposer d'un lieu équipé qui permettra d'amplifier les recherches en programmant des chantiers tout au long de l'année.

La structure a également vocation à accueillir, à la journée, des groupes scolaires en leur procurant un lieu de restauration, un abri en cas d'intempéries ainsi qu'un espace didactique permettant aux enfants d'expérimenter le travail de fouilles et de reproduire les gestes des archéologues.

Elle pourra également ponctuellement être utilisée pour des réunions, visites, séminaires, résidences...

Principes de construction de la structure d'accueil et de recherche

La conception et la mise en œuvre de cet équipement sont fondées sur une démarche de haute performance écologique, avec une attention particulière portée à la gestion des ressources et à l'inscription dans le site de la structure. Celle-ci se compose de deux bâtiments reliés par une galerie, destinés pour le premier à accueillir le public et les chercheurs (avec un espace modulable en cafétéria, salle d'exposition temporaire ou lieu de conférence) et, pour le second, à servir de base de vie pour les fouilleurs. Ils sont constitués d'une ossature en bois revêtue d'une couverture en tôle sur les parties fermées et habitées, d'une couverture textile ou en tôle pour la galerie et d'un parement de façades en clins verticaux d'essences résineuses non traitées ; ils sont parés de fenêtres en bois.

Le bâtiment abritant la base de vie des fouilleurs est équipé de mobiliers de couchage, de sanitaires et d'une cuisine, de sorte qu'une vingtaine de chercheurs peuvent vivre sur le site en relative autonomie.

